



## COMMUNE DE SAINT-FRONT

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### Réunion du Conseil Municipal du 9 Avril 2024

**Date de convocation** : 26/03/24

L'an deux mil vingt-quatre et le 09 Avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur CHARRIAUD Sébastien, Maire.

**Présents** : Mmes ROCHE Nadine, MESNARD Catherine,  
Mrs CHARRIAUD Sébastien, BOULLET Jean-Marc, BLANCHON Jean-Pascal,  
POUPIN Freddy, ROUSSILLON Benoît

**Excusés** : Mme CZAJKA Emilie (Pouvoir donné à Mr BOULLET Jean-Marc)  
Mme CHARRIERE Marie-Thérèse (Pouvoir donné à Mr CHARRIAUD Sébastien)

**Absents** :

**Objet : Avis sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins Argentor, Lizonne et Son-Sonnette**

Vu le courrier de la Préfecture de la Charente reçu le 02/02/2024, demandant l'avis de la commune de SAINT FRONT sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins Argentor, Lizonne et Son-Sonnette,

Vu l'article R181-38 du code de l'environnement,

Vu le dossier soumis à enquête publique préalable à :

- La déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel de gestion (PPG) 2024-2033 des bassins Argentor, Lizonne et Son-Sonnette au titre de l'article L211-7 du code de l'environnement,
- La déclaration des travaux au titre de la loi sur l'eau concernant la rubrique 3.3.5.0,

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Préfecture a sollicité l'avis de la commune sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins Argentor, Lizonne et Son-Sonnette.

Un programme pluriannuel de gestion (PPG) est un document de planification établi à l'échelle d'un bassin versant (ou d'une fraction de bassin versant), programmant des actions permettant d'atteindre l'objectif du bon état imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Ce document permet également de justifier une Déclaration d'Intérêt Général nécessaire à la réalisation des actions, mais aussi de débloquer des

12 04 2024

aides des financeurs publics (agences de l'eau, région, état, départements, etc.) conditionnés par l'existence d'une démarche concertée à une échelle hydrographiquement cohérente.

Suite à la réalisation d'un diagnostic sur ses bassins versants, le Syndicat des bassins Argenton, Lizonne et Son-Sonnette (SBAISS) a validé, en concertation avec les 3 EPCI membres et les partenaires techniques et financiers, 30 actions, réparties dans 7 enjeux globaux et 15 objectifs opérationnels :

Enjeux	Objectifs opérationnels
Hydromorphologique	Restaurer les fonctionnalités du lit mineur
	Améliorer la connaissance sur le fonctionnement du réseau hydrographique secondaire
Habitats rivulaires et berges	Favoriser la fonctionnalité de la ripisylve
	Limiter la propagation des espèces invasives et la dégradation des berges
Continuité écologique	Garantir la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments
Habitats naturels et lit majeur	Préserver la richesse faunistique et floristique
	Amélioration des connaissances
Gestion quantitative de l'eau	Augmenter les apports et la durée des écoulements
	Limiter l'impact des crues
	Retirer les embâcles et les déchets après les crues
	Suivis des niveaux d'eau
Gestion qualitative de l'eau	Augmenter la capacité d'autoépuration du cours d'eau
	Améliorer la qualité de l'eau provenant du bassin versant
	Amélioration des connaissances
Communication	Informier et sensibiliser les usagers du cours d'eau et la population

## Actions permettant de répondre aux enjeux – 30 fiches actions

- ✓ Recharge granulométrique en lit mineur (banquettes, radiers, blocs épars)
- ✓ Reméandrage en lit majeur ou remise en fond de vallée du cours d'eau
- ✓ Reconnexion d'annexes hydrauliques
- ✓ Aménagement de zones d'abreuvement et de mise en défens des berges
- ✓ Protocole de gestion des ouvrages hydrauliques
- ✓ Protection de berges ponctuelles
- ✓ Inventorier les affluents, les exutoires des sources qui rejoignent la rivière et les dégradations hydromorphologiques présentes
- ✓ Plantation et régénération de la ripisylve
- ✓ Entretien préventif de ripisylve
- ✓ Fixation et retrait des embâcles
- ✓ Lutte contre les espèces animales invasives
- ✓ Lutte contre les espèces végétales aquatiques invasives
- ✓ Lutte contre les espèces végétales terrestres invasives
- ✓ Surveillance des traversées de lignes électriques
- ✓ Etude pour le rétablissement de la continuité écologique des moulins à l'échelle d'un linéaire groupé ou sur des ouvrages ponctuels
- ✓ Travaux de rétablissement de la continuité écologique sur les moulins
- ✓ Travaux de rétablissement de la petite continuité écologique sur les ouvrages hors moulins (franchissements, seuils en pierre)
- ✓ Conservation et restauration de zones humides
- ✓ Conservation et restauration de haies Mise en place de suivis faunistiques et écologiques
- ✓ Accompagnement des pratiques agricoles
- ✓ Conservation/restauration des zones d'expansion des crues
- ✓ Conservation et restauration des sources
- ✓ Accompagnement des acteurs du territoire dans une meilleure gestion des eaux pluviales et de ruissellement
- ✓ Mise en place de réseaux de suivi quantité de l'eau (écoulements, piézométriques, limnimétriques)
- ✓ Suivis qualité de l'eau
- ✓ Inventaires et Accompagnement dans la mise aux normes et les vidanges de plan d'eau
- ✓ Acquisition et effacement de plan d'eau
- ✓ Gestion du risque pollution
- ✓ Mise en place d'outils pédagogiques et de sensibilisation

L'ensemble de ces actions est compatible avec le SDAGE et le SAGE.

Ces actions sont réparties sur les 3 bassins versants :



# Total des travaux

## Résultats attendus

	Argentor	Lizonne	Son-Sonnette	Total
Restauration hydromorphologique de cours d'eau ( <i>km cours d'eau</i> )	2,6	1,6	3,2	7,4
Restauration de la continuité écologique ( <i>nombre de points limitants</i> )	13	14	24	51
Restauration de la continuité écologique ( <i>km cours d'eau décloisonné</i> )	13	5,9	27,6	46,5
Conciliation moulins / ouvrages ( <i>nombre de sites</i> )	21	4	37	62
Conciliation plan d'eau ( <i>nombre de sites</i> )	16		44	60
Mise en défens des berges du bétail ( <i>km berges</i> )	12,8	1,5	12,3	26,6
Gestion de la végétation ( <i>km berges</i> )	5	2	0,9	7,8
Conciliation gestion différenciée de la ripisylve ( <i>km berges</i> )			19	19
Gestion des embâcles ( <i>nombre de points</i> )	7	8	23	38
Gestion des espèces exotiques envahissantes ( <i>nombre de sites</i> )	5	7	31	43
Inventaire réseau hydrographique ( <i>km cours d'eau</i> )	10,4		14,8	25,2
Actions zones humides ( <i>ha</i> )	171	92	500	762

27

L'ensemble des dépenses liées à ces actions est estimé à 4 230 500 € TTC sur 10 ans (animation comprise).

Déduction faite des aides (de 50 à 70 % selon les actions), le reste à charge pour le SBAISS (environ 1 650 000 € TTC sur 10 ans) sera financé par les participations des 3 EPCI membres (25,45 % pour Cœur de Charente). Ainsi, la participation pour Cœur de Charente sera de 42 702,89 € en 2024 (soit 1,89 €/habitant de la communauté de communes).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, :

- **Emet un avis défavorable au programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins Argentor, Lizonne et Son-Sonnette ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

SAINT FRONT, le 09 Avril 2024  
Sébastien CHARRIAUD

Maire de SAINT FRONT



SPONSORS  
12 04 2024